

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B1, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
DRUMMED FUEL STORAGE	ESY				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date			
K4A22-122218/A		2012-0)7-	06	
Client Reference No N° de ré K4A22-122218	éférence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HS-616-60806	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VI	ME	
hs616.K4A22-122218					
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fi	า	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM Eastern Daylight Savi			Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes					
Plant-Usine: Destination: Other-Autre: V					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur					
Robertson, Kim		ŀ	ıse	516	
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX		- N° de FAX			
(819) 956-3876 ()		(819) 9	956	6-5227	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•				
Spe	cified Herein				
Précisé dans les présentes					
	recise dans les presentes				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig	iner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	
	-
8:	Parts.
Signature	Date



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Destination Code - Code destinataire	Destination Gode - Destination Address - Code destinataire Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc.,	K4A22	DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT
	Valleyfield, Quebec		335 RIVER RD
			ATT: NATALIE BOULANGER
			OTTAWA
			Ontario
			K1A0H3

<u>†</u>		Dest.	Inv. Code	\$0	I jo II	Unit Price/F FOB,	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Dolivery Beg	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine		Liv. offerte
	SYSTÈME DE CONFINEMENT RIGIDE	D-1	K4A22	3	Each	\$	↔	See Herein	
	SYSTÈME DE CONFINEMENT RIGIDE								
	POUR STOCKAGE DE BARILS DE			•	•				
	CARBURANT AVEC DES GRILLES								
	éLEVéES, conformément à la				•				
	description d'achat tel que								
	décrit à l'Annexe A.								
2	Option Quantity - Drummed Fuel Sto	D-1	K4A22	2	Each	€	∽	See Herein	
	rage								
	Ce besoin inclus une option pour								
	une quantité allant jusqu'à Deux								
	(2) SYSTÉMES DE CONFINEMENT								
	RIGIDE en conformité avec								
	l'Annexe A - Énoncé des travaux				•				
	et les articles connexes, qui								
	pourra être exercée dans les								
	douze (12) mois à partir de la								
	date d'entrée en vigueur du								
	contrat.								

Solicitation No. - N° de l'invitation

K4A22-122218/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs616K4A22-122218

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demande de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Instructions d'expédition
- 13. Instructions d'expédition (Quantité optionnelle)

Annexe A - Énoncé des travaux

Annexe X - Préparation pour la livraison

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs616K4A22-122218

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Les travaux sont décrits dans la section intitulée « Détails de l'article » et l'Annexe A - Énoncé des travaux.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **quinze** (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs616

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs616K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K4A22-122218

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-03-02) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 05.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : Les soumissions seront valables pendant au moins **soixante (60) jours** compter de la date de clôture de la demande de soumissions

Insérer : Les soumissions seront valables pendant au moins **quatre-vingt-dix (90)** jours civils à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

Le paragraphe 12 Rejet d'une soumission du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 1. (a) et (b)

Insérer : 1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :

- (a) le soumissionnaire est assujetti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin;
- (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

File No. - N° du dossier hs616K4A22-122218 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept** (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs616K4A22-122218

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer leur conformité technique en fournissant les spécifications détaillées pour prouver qu'ils rencontrent le besoin obligatoire tel que décrit dans le "Annexe A".

Section II: Soumission financière

1. Prix

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs616K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

hs616 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

K4A22-122218

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

3. Clauses du guide des CCUA

3.1 Fluctuation du taux de change

- 1. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être en monnaie canadienne.
- 2. Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.
- 3. Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, à la taxe sur les produits et services ou à la taxe de vente harmonisée, s´il y a lieu, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en en monnaie étrangère.
- 4. La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.
- 5. Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)
- 6. Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K4A22-122218

hs616K4A22-122218

S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.

Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

1. **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

2. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

2.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée par le <u>30 septembre, 2012</u>, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article ».

2.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit:

Renseignements généraux	
Nom :	
No de téléphone :	
No de télécopieur :	
Courriel:	
Suivi de la livraison	
Nom :	
No de téléphone :	
No de télécopieur :	
Courriel :	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs616K4A22-122218

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères d'évaluation technique obligatoires

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils ont un minimum de deux (2) années d'expériences dans la fabrication de systèmes de confinement rigide semblable à celui mentionné à l'Annexe A – Énoncé des travaux. Les soumissionnaires doivent soumettre une description et la date de livraison du système de confinement rigide fabriqué.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs616K4A22-122218

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie ou fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux - 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs616

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No - No du dossier

hs616K4A22-122218

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF:

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
 - () est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs616K4A22-122218

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles qui sont indiqués dans la section intitulée « Détails de l'article » et l'Annexe A - Énoncé des travaux.

2.1 Changements

Tous les changements techniques que propose l'entrepreneur doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Une modification au contrat ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

3.1 Conditions générales

2010A (2012-03-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kim E. Robertson

Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

DTPLEP - Division « HS »

Phase III, Place du Portage, 7B1

11, rue Laurier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K4A22-122218

File No. - N° du dossier hs616K4A22-122218 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone: 819-956-3876 Télécopie: 819-956-5227

Courriel: kim.e.robertson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Autorité pour les achats

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au

moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

À être inséré p	ar TPSGC	
*		
Téléphone : _		
Télécopieur :		
Courriel:		

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

K4A22-122218 hs616K4A22-122218

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3.1 Inspections

Le **Autorité technique** sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

5.4 Représentants de l'entrepreneur

Renseignements généraux
Nom : sera inséré par TPSGC
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:
Suivi de la livraison Nom : sera inséré par TPSGC
Nom : sera inséré par TPSGC
Nom : sera inséré par TPSGC No de téléphone :

6. Paiement

6.1 Base de paiement - Quantite ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

6.1.2 Quantité optionnelle

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes <u>FCA franco-transporteur</u> à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu, la taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, rendu droits acquittés.

Solicitation No. - N° de l'invitation

K4A22-122218/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K4A22-122218

hs616K4A22-122218

6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	30/11/07
C6000C	Limite de prix	16/05/11
H1001C	Modalités de paiement	12/05/08

6.3 Taux de change/paiement sur livraison

- 1. Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans la formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.
- 2. Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 3. Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 4. Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.
- 5. Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

File No. - N° du dossier

K4A22-122218

hs616K4A22-122218

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Carl Carroll, FMA/SMA
Gestion de l'immobilier, Environnement Canada
Direction générale des services ministériels
335 River Road
Ottawa, Ontario
K1A 0H3
courrier K1V 1C7

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2012-03-02) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du <u>sera inséré par TPSGC</u>, telle que modifiée sera inséré par TPSGC.

11. Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUATitreDateG1005CAssurances12/05/08

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs616

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs616K4A22-122218 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

K4A22-122218

12. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison (Quantité Ferme)

- 1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu) pour le QUANTITE FERME. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
- 2. **L'entrepreneur doit livrer les biens sur rendez-vous seulement**. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec l'Autorité Technique identifiée à la Partie 6, section 5. 3. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

Contact pour le rendez-vous et l'inspection:

sera inséré par TPSGC

La cargaison doit être expédier comme suit : "Gestionnaire de programme de la station, station météorologique d'Environnement Canada, Eureka via Nanisivik"

Adresse de livraison:

NEAS Marine Terminal 950 Cadieux Blvd. Port of Valleyfield, Valleyfield, Quebec J6T 6L4

13. Instructions d'expédition (Quantité optionnelle)

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par Environnment Canada.

Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

Contact:

sera inséré par TPSGC

Annexe A - Énoncé des travaux Système de confinement rigide

(Stockage de barils de carburant avec des grilles élevées)

Le système de confinement rigide est conçu comme un puisard de confinement industriel secondaire.

Dimensions extérieures : 9 pi x 40 pi x 6,5 pi (sans rampes extérieures)

Dimensions du puisard : 8,5 pi x 39,5 pi x 6 pi

Capacité du puisard avec la grille et l'infrastructure : 750 gallons

Le système de confinement doit inclure une grille élevée qui est posée de façon à affleurer la traverse supérieure de la paroi périmétrique. Cette grille doit reposer sur une infrastructure en acier soudée en permanence qui est recouverte selon les mêmes exigences que le puisard de confinement, c'est-à-dire par un revêtement de résine époxyde d'une épaisseur minimale de 0,040 pouce qui assure une couverture intégrale et une résistance totale aux impacts et à l'abrasion. La grille doit pouvoir supporter le poids de deux piles de barils de 55 gallons placés à la verticale et pleins de carburant diesel ou d'une substance similaire, dans une configuration serrée qui consiste en deux palettes (4 pi x4 pi) empilées de quatre barils chacune et pesant environ 4 000 lb. La grille doit également pouvoir supporter le poids d'un chariot élévateur télescopique/à fourche à quatre roues (plus une palette de quatre barils de carburant de 55 gallons) qui devra monter sur la grille pour poser ou retirer les barils de carburants. Le véhicule pèse environ 33 850 lb et la palette chargée de barils de 55 gallons, environ 2 000 lb, pour un poids total de 35 850 lb.

Le puisard de confinement doit être mono pièce. Aucun soudage, boulonnage ou scellage avec de la résine époxyde, des joints ou des adhésifs ne doit être nécessaire pour joindre des puisards de confinement plus petits au moment de l'installation, après la livraison sur place, afin d'obtenir la longueur de 40 pi souhaitée.

Les puisards de confinement doivent comprendre des rampes extérieures facilement détachables pour permettre l'accès de la machinerie aux puisards. Les rampes extérieures font partie intégrante du puisard de confinement et sont recouvertes selon les mêmes exigences que le puisard de confinement.

La zone du puisard de confinement doit avoir été soumise à une épreuve hydraulique et être certifiée par le vendeur ou le fabricant avant l'installation sur le site du client. Des copies de la certification doivent être fournies au client.

Toutes les parois du bac de confinement doivent être en acier d'une épaisseur minimale de ¼ po.

Les parois périmétriques du puisard de confinement sont profilées en C et renforcées par des goussets de 1/4 po disposés au moins tous les 24 po à l'intérieur du C. Les parois doivent être placées sur la plaque inférieure et soudées en continu sur l'interface intérieure pour des raisons d'étanchéité, ainsi que le long de l'interface extérieure pour des raisons de solidité et de rigidité au niveau du sol.

Pour le drainage, le bac de confinement doit comporter 8 orifices, 2 par coin, avec des raccords filetés NTP de 2 po et des bouchons femelles. Il doit aussi être muni d'un système de filtration pour enlever les contaminants à base d'hydrocarbures de l'eau contenue dans les liquides du puisard. Il ne faut surtout pas utiliser de valves, de raccords, de bouchons femelles ou de bouchons mâles en PVC, car ils ne sont pas résistants à certaines températures et au contact de véhicule.

Le bac de confinement doit comprendre au moins quatre anneaux de levage placés autour du centre de gravité pour les déchargements et les déplacements, dans le cas où le client doit déplacer l'unité.

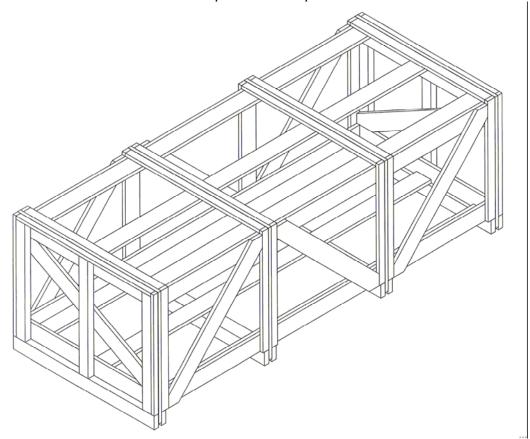
La surface supérieure qui entre en contact avec les pneus des véhicules doit être recouverte d'un revêtement en résine époxyde d'une épaisseur minimale de 0,040 pouce pour assurer une couverture intégrale et une résistance totale aux impacts et à l'abrasion. Toutes les autres surfaces verticales doivent avoir le même revêtement en résine époxyde d'une épaisseur minimale de 8 millièmes de pouce. La résine époxyde doit être chimiquement résistante aux carburants à base de pétrole comme le diesel, le kérosène, les carburants aviation. La couleur de l'extérieur doit être sombre pour assurer la visibilité du bac pendant les déneigements.

Le dessous du bac de confinement doit être recouvert d'une substance antirouille, thixotrope et résistante à la corrosion comme les revêtements de soubassements de carrosserie à base de solvant de l'entreprise Z Tech qui protègent des surfaces de support en asphalte, en ciment ou en gravier.

Annexe x – Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer les marchandises pour livraison à cageots ouvert conformément aux instructions suivantes :

- Toutes les marchandises doivent être emballés et unifié pour la manipulation avec un chariot élévateur.
- Chaque pièce doit être clairement identifiée, chacun montrant le nom du destinataire, le poids et la destination.
- L'expédition doit être documentée correctement. Identifier l'expéditeur (voir note 1), le destinataire, le numéro de la réservation (voir note 1), la description de la cargaison et les poids et dimensions de chaque pièce.
- Les Boîtes, caisses, palettes, faisceaux, etc ... doivent être attachés de façons adéquate et sécuritaire afin de subir et résister à un empilement multiple sans affaissement.



Matériaux de cageot acceptable :

- Bois de construction de différentes tailles selon le poids de la marchandise.
- Lanière d'acier 3/4" à 1 1/4" selon les besoins.
- Les coins et rebords doivent être protégés avec du bois de construction de différentes grandeur, tel que nécessaire. Cependant l'épaisseur et la largeur des morceaux de bois ne doivent pas être moins que 1" x 3".
- Assemblé avec des clous spiraux de 2 à 4 pouces, selon les besoins.

- Des coulisseaux de 4" x 4" sont requis à chaque 4' avec un minimum de 3 coulisseaux par cageot.

Note 1:

Les renseignements au sujet de la destination, l'expéditeur et le numéro de réservation seront fournis par TPSGC après l'émission du contrat.